

La déclaration de revenus obligatoire vit elle sa dernière campagne?



Dans trois semaines débutera la prochaine campagne obligatoire de déclaration de revenu. Pour cette première édition après la mise en place du prélèvement à la source, l'administration ne manquera pas de rappeler que les contribuables doivent continuer de déclarer leurs revenus chaque année.

Mais de quoi parle-t-on? Depuis le 1^{er} janvier, salaires et retraites sont versés nets d'impôts aux Français. Mais les crédits d'impôts, de même que les revenus fonciers, ne sont pas pris en compte et devront toujours être déclarés.

Pour pallier le décalage de trésorerie induit par la réforme, Bercy avait décidé de verser un acompte de 60 % aux bénéficiaires de crédits d'impôt récurrents (emploi à domicile, garde d'enfants, dons, investissements locatifs...) en janvier.

Les contribuables vont remplir d'ici juin une déclaration mentionnant leur situation familiale, leurs revenus et les éventuels crédits d'impôts auxquels ils ont droit. Le taux de prélèvement de chaque foyer sera ensuite actualisé d'ici septembre. A cette période leur sera aussi versé le complément de crédit d'impôt, ou repris le trop-plein versé. Un dispositif encore complexe.

Le 21 mars dans une interview au journal «Le Monde» le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin a évoqué le projet de mettre fin à cette pratique, dès 2020, pour les gens dont la situation n'a pas changé dans l'année.

Si cette suppression permettra de simplifier la vie des citoyens et de faire des économies, elle impliquera chaque année une interrogation : en cas de légers changements dans sa situation familiale et financière, doit-on ou non effectuer une déclaration ?